

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2015

Le mardi 3 novembre 2015, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations. Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h35 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Christophe GEOURJON, Mme Corinne IEHL, M. Bruno CHARLES, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

M. Eddy ACACIA
M. Richard BRUMM
Mme Françoise RIVOIRE
M. Thierry BRAILLARD

POUVOIR A :

Mme AIT-MATEN
Mme PICOT
Mme FIERS

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2015 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

Mme DAGORNE : Je souhaiterais faire une intervention en préalable au conseil, si Madame la Maire me le permet.

En ce début de conseil, je voudrais évoquer un dossier qui ne sera pas évoqué justement : je regrette que le pacte de cohérence métropolitaine ne soit pas présenté en arrondissement. Un certain nombre de dossiers nous sont souvent présentés pour avis ; là, ça n'est pas le cas.

Nous sommes un certain nombre à le regretter parce que c'est important pour notre arrondissement, comme pour toute la ville et la Métropole. Il aurait été intéressant de le présenter au moins en réunion publique de l'arrondissement en présence des élus. On peut peut-être revenir sur des propos que l'on a déjà eus sur d'autres sujets, à savoir l'importance et l'intérêt des conseils d'arrondissement. Ces sujets qui vont impacter la vie de l'arrondissement ne sont pas évoqués devant l'ensemble des élus alors que, dans les instances de délibérations ou de concertation, le conseil de développement, ce qui est tout à fait légitime, y est associé.

Des habitants de nos arrondissements, au travers des conseils de quartier, vont y être associés alors que des élus légitimement mis en place, n'ont pas voix, ne serait-ce que pour une présentation même sans vote.

Mme LA MAIRE : *Vous savez bien, Madame DAGORNE, que la loi a décidé que ce sont les communes qui adhèrent au pacte métropolitain et non pas les arrondissements. On peut le regretter mais c'est ainsi.*

Je donne la parole pour le rapport n° 1 à Madame AIT-MATEN.

1 – Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été) pour un montant de 514 740 euros et autorisation de signature de conventions de financement.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Ce premier rapport concerne des subventions aux associations qui développent des actions en faveur des personnes en difficulté.

Nous avons l'habitude de les passer chaque année ; nous avons à voter des subventions pour un montant de 514 740 euros et des autorisations de signatures de conventions de financement à partir du moment où l'on attribue à des associations des montants de plus de 10 000 euros.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par le Foyer Notre Dame des Sans Abris, pour plusieurs actions : son accueil de jour et le fonctionnement du CHRS Gabriel Rosset.

Je vous rappelle que la commission a donné un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2 – Lyon 8^e – Lyon 7^e – relocalisation et construction du nouveau siège du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) – Signature d'une convention cadre entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la ville de Lyon - EI 08047 - 08068 – 07143.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de la signature d'une convention cadre entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Métropole et la ville de Lyon concernant la relocalisation du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) (*International Agency for Research on Cancer, IARC*) sur notre arrondissement en

lieu et place de l'actuel Centre de transfusion Sanguine qui déménagera à Décines en septembre 2016. Cela se traduira par la construction du nouveau siège du CIRC.

Nous pouvons nous réjouir que le Centre International de Recherche sur le Cancer ait choisi de rejoindre la filière d'excellence du biodistrict de Gerland. La visibilité européenne et mondiale de ce pôle scientifique sera ainsi renforcée.

Pour rappel, ce Centre International est une agence intergouvernementale émanant de l'OMS. Il fait partie avec l'Unesco de l'une des deux organisations onusiennes. C'est le seul Centre International Indépendant de Recherche sur le Cancer dans le monde entier.

Cela se traduira par la construction du nouveau siège du CIRC dans l'arrondissement.

Il est à Lyon depuis 1972 ; c'est un acteur dynamique du territoire avec plus de 250 scientifiques provenant de 50 nationalités différentes et 500 bourses de formation distribuées à de jeunes chercheurs.

Depuis 2003, il fait partie aussi du cancéropôle Lyon/Auvergne/Rhône-Alpes. Les missions du centre sont de coordonner et mener des recherches sur les causes du cancer chez l'homme et l'animal et les mécanismes de la cancérogénèse.

Les études épidémiologiques produites sont fondées sur l'incidence de l'éducation de la prévention et des causes de cancers, en particulier environnementaux.

A cela s'ajoute un domaine innovant de spécialisation sur la santé personnalisée et les maladies infectieuses en Rhône-Alpes.

C'est pour ce rôle essentiel de lutte contre les cancers à l'échelle mondiale que l'Etat et la Région Rhône-Alpes, dans le cadre du projet Etat Région PER 2015/2020, ainsi que la Métropole et la ville de Lyon, se mobilisent financièrement autour du projet de reconstruction sur notre arrondissement.

La présente convention cadre soumise à votre approbation a pour objet de préciser les engagements respectifs des 4 partenaires suscités.

Je vous remercie de soutenir ce projet de convention cadre.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 - Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec divers associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Ces conventions précisent les conditions d'attribution et le montant de la subvention de fonctionnement allouée ainsi que les modalités de mise à disposition des locaux.

Pour notre arrondissement cette autorisation concerne 7 crèches associatives : Les Bébé Bilingues, La Maison des Tout Petits, les Septimousses et 3 crèches en association avec la SLEA qui sont les Canailous, les Carpillons et Chocolatine et la dernière est Souris Verte, dans l'arrondissement c'est Souris 7 qui accueille des enfants en situation de handicap.

Vous avez les montants sur les tableaux à la fin du rapport.

Je vous demande de soutenir ce projet de délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 – Approbation du règlement de fonctionnement des Services Municipaux d'Accueil Familial.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : La ville de Lyon a développé une offre diversifiée d'accueil du jeune enfant sur toute la ville en complément de l'offre d'accueil collectif.

Ces services coordonnent à peu près une vingtaine d'associations réparties sur toute la ville.

C'est subventionné par la CAF et il y a eu plusieurs améliorations du règlement dont la mise en valeur du référentiel éducatif de la Ville, l'admission des enfants à naître et l'accueil supérieur à 20 heures des enfants dès la fin du congé de maternité à partir de 10 semaines de vie.

Avec toutes ces modifications et ce nouveau règlement qui s'appuie aussi sur le règlement de l'accueil collectif de la petite enfance, je vous remercie de soutenir favorablement ce projet.

Avis favorable de la commission.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 – Attributions de subventions pour la programmation dans les arrondissements de la Fête des lumières 2015 du samedi 5 au mardi 8 décembre – Approbation de modèles de conventions types (mixte et application).

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Cette délibération comporte les dossiers d'immédiate proximité et évidemment concernant notre arrondissement.

Il y a une Fête des lumières centralisée qui se retrouve en Presqu'Ile ; il y a eu des tentatives de décentralisation il y a une dizaine d'années.

La fête des lumières centralisée et la fête dans les quartiers sont installées depuis 1999 et depuis cette année- là, les mairies d'arrondissement ont la possibilité, en lien avec la mairie centrale, d'avoir une programmation semi-autonome, concernant la Fête des Lumières qui n'est pas sur le même budget ni sur le même format.

Cette fête a le mérite de faire vivre en proximité la Fête des Lumières.

Ce soir, nous votons 3 dossiers mais j'aurai l'occasion de vous présenter cette fête intégralement très bientôt.

Concernant le 7^e arrondissement, ces 3 dossiers sont des acteurs culturels du 7^{ème} ; la volonté que l'on marque encore plus cette année, c'est d'avoir le maximum de porteurs de projets lyonnais et en particulier du 7^e arrondissement. C'est un critère important car le rôle d'une mairie c'est également dans la commande publique, lorsqu'elle a des événements, que de soutenir les acteurs de terrain.

C'est pour cela que nous faisons très attention à ce que ce soit des acteurs du territoire qui soient impliqués.

On retient aussi des critères budgétaires très stricts et le critère artistique.

On pense que l'idée de ces événements c'est de permettre aux créateurs de l'arrondissement, de bénéficier d'un peu de budget et de l'exceptionnelle exposition qu'offre la Fête des Lumières qui est presque la Fête Nationale de la ville de Lyon.

Le premier dossier, c'est Romain LARDANCHET et Jean-Charles DACLIN à travers la structure MRZL. Il s'agit d'un stégosaure (on a bénéficié d'un mécénat) car il avait été au départ porté par un certain nombre d'entreprises et la possibilité s'est offerte de récupérer cet équipement et l'avoir sur le budget sur lequel il avait été fait au départ.

Ce stégosaure va être installé sur la place Raspail, avec l'utilisation du pont, du square et de l'eau en face. Cela va être spectaculaire et intéressant.

Un projet plus modeste porté par le Collectif La Cohorte situé rue Béchevelin ; il s'agit d'une cabine de photomaton qui va permettre de prendre des instants de vie, de travailler des choses en matière psychologique, c'est humoristique et amusant.

La participation des habitants sur une place comme Mazagran est quelque chose qui ne peut qu'être appréciée par les riverains.

Enfin, le projet KONTAKT du rendez-vous collectif qui est un projet porté par les habitants du 7^e arrondissement, par un collectif créateur mélangeant la musique, la lumière et les mouvements dans cet endroit riche d'histoire qu'est la cour du Centre Berthelot tout en respectant bien évidemment la gravité du lieu.

Je vous demande de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Mme LA MAIRE : *Cette année, la fête se déroule du 5 au 8 décembre.*

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 – Fêtes de fin d'année – Illuminations et animation 2015 : attribution de subventions d'un montant total de 160 922 euros (illuminations) et 20 630 euros (animations) aux associations de commerçants- Approbation de commerçants.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit là de l'implication des commerçants de l'arrondissement. Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif d'aide aux illuminations et d'aide aux animations, il faut être constitué en association.

Je tiens à souligner le travail remarquable fait par ma collègue Valérie GALLIOU pour la restructuration de nouvelles associations ; on commence à avoir des demandes ce qui avait plutôt tendance à disparaître depuis quelque temps.

Nous votons ce soir pour une structure qui a fait la demande : l'association Gerland Commerces qui travaille dans un quartier où le commerce est un combat quotidien et qui porte un projet très intéressant d'animations autour de la place des Pavillons.

Vous avez un certain nombre d'associations qui n'ont pas encore fait de demande et avec Madame GALLIOU, on veut inciter (on l'a déjà fait) les associations comme Cœur de 7 qui ne se sont pas senties prêtes cette année, à se sentir en capacité de porter des projets et que les illuminations se trouvent dans un peu plus d'endroits du 7^e arrondissement.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par la Maire. RAPPORT RETIRE

8 – Attribution de subventions pour un montant total de 13 500 euros des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : La diversité de l'offre commerciale de la ville de Lyon et de notre arrondissement, s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements. Dans ces polarités commerciales, la diversité des activités sédentaires et non sédentaires anime la vie des quartiers et contribue à la qualité du cadre de vie des lyonnais.

Ce dynamisme repose notamment sur les actions collectives menées par les associations de professionnels qui souhaitent répondre aux enjeux économiques de leurs adhérents, ainsi qu'aux attentes des clients.

Pour assurer la pérennité de ces actions et garantir ainsi le maintien d'une offre commerciale de qualité, la ville de Lyon accompagne les démarches de plusieurs associations.

Pour ce qui concerne notre arrondissement : la Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône – 7^e arrondissement : attribution d'une subvention de 5 000 euros pour le développement et l'animation de la filière de la boulangerie

Son objectif est triple :

- apporter une assistance et un accompagnement aux artisans boulangers dans la gestion et le développement de leur entreprise ;
- promouvoir les produits de la boulangerie auprès du grand public ;
- sensibiliser les jeunes et les personnes en situation de formation aux métiers de la boulangerie, afin de transmettre les savoir-faire et créer de l'emploi.

Depuis 2003, la ville de Lyon soutient la Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie qui met en place plusieurs actions durant l'année. Elle a organisé :

- La 11^e édition du concours "Les apprentis font la fête du pain" ;
- La Semaine du Goût en octobre ;
- Le Concours de la Meilleure Baguette de Tradition Française destiné à promouvoir ce produit et dont la Chambre syndicale est l'organisatrice.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de voter cette délibération qui a été votée à l'unanimité par la commission.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 – Attributions de subventions dans le cadre du soutien à la vie associative locale.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Le montant total de ces subventions s'élève à 43 000 euros. Notre arrondissement est concerné par la MJC Jean Macé pour un montant de 13 000 euros.

Je vous remercie de vous positionner favorablement sur ce rapport.

Mme DAGORNE : *Je voudrais savoir s'il y a eu une demande, un besoin particulier, des problèmes de fonctionnement en fin d'année qui ont justifié cette subvention complémentaire de fonctionnement, sur laquelle nous n'avons pas d'opposition particulière.*

M. DA COSTA : *Dans le rapport, il est précisé que c'est une subvention supplémentaire de fonctionnement, en lien avec le projet jeunesse qui était développé par la MJC au niveau du quartier à Gerland. C'est un projet sur lequel il y a une baisse de dotation de l'Etat, notamment au niveau de la CAF et cela permet aujourd'hui d'essayer de pérenniser ce projet même si à l'heure actuelle, la situation semble difficile.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 – Complément de programmation temps scolaire et périscolaire 2015/2016.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Lors du dernier conseil d'arrondissement, je vous ai présenté la programmation du temps scolaire et périscolaire 2015/2016.

Le présent rapport concerne simplement le complément de cette programmation qui se traduit par 3 points, à savoir :

- Les subventions versées à des associations pour des interventions artistiques, culturelles ou sportives au sein des accueils de loisirs des vendredis après-midi pendant le temps périscolaire.
- La mise à jour de financements de projets d'école (annulations et attributions)
- Enfin, la subvention que vous connaissez bien, la subvention Droits de l'Enfant, pour l'exercice 2015.

Les subventions périscolaires s'élèvent à 78 000 euros, les subventions pour le temps scolaire s'élèvent à 30 000 euros et la subvention Droits de l'Enfant s'élève à 2 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Ce dossier concerne à la fois du temps scolaire et du temps périscolaire, de l'aménagement des temps en fonction des rythmes scolaires. Sur ce dossier, nous avons une opposition connue concernant la méthode choisie pour la mise en place des rythmes scolaires à Lyon.*

Sachant que le dossier est un peu fourre-tout et que l'on est d'accord avec le temps scolaire, on s'abstiendra en raison d'une cohérence de vote sur cette question.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(3 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

11 – Attributions de subventions ponctuelles de fonctionnement aux OFFISA pour un total de 8 000 euros.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Les Offices des Sports d'arrondissement (OFFISA) ont pour vocation, en lien avec l'Office des Sports de Lyon, de soutenir, encourager et développer toutes initiatives tendant à développer la pratique sportive, de loisir ou de compétition, au sein de l'arrondissement.

Ils ont également pour objet de soumettre aux mairies d'arrondissement des propositions d'occupation des installations sportives en gestion transférée sur le territoire de leur arrondissement.

Enfin, ils apportent avis et propositions quant à l'attribution des subventions aux associations sportives.

Ils organisent de nombreuses manifestations sur leurs territoires mettant à l'honneur le sport et les sportifs. Ces moments sont autant d'occasion de remercier et valoriser l'action des bénévoles et des dirigeants et de faire connaître et rayonner le sport.

Les OFFISA représentent un véritable appui au développement de la politique sportive menée par la Ville.

Afin de les aider à poursuivre leur mission, je vous propose d'allouer à chaque Office des Sports d'arrondissement une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000 €, soit au total 8.000 €.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - Lyon-Rio 2016 – Soutien individuel aux athlètes de haut niveau – Approbation de conventions de parrainage de sportifs de haut niveau.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Depuis 2001, la ville de Lyon met en place une opération annuelle destinée à aider financièrement les sportifs lyonnais susceptibles d'être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (J.O.).

En 2013, la ville de Lyon avait engagé cette opération pour les prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016.

Par leur excellence dans leurs disciplines respectives, ces sportifs contribuent au rayonnement de la ville de Lyon à l'échelle nationale et internationale.

La pratique d'une discipline sportive à un très haut niveau nécessite, pour les sportifs et pour les clubs, un investissement souvent très lourd. Cet investissement se fait notamment pour l'entraînement et la compétition et amène le plus souvent ces sportifs à envisager des déplacements fréquents et des adaptations au rythme de leurs études.

Une commission technique est mise en place pour aide à l'adjoint aux sports de la Ville et propose un classement de ces sportifs.

La ville de Lyon s'engage à financer les athlètes en fonction de leur classement dans chacune des catégories suivantes, A et B dont les montants pour l'année 2015 sont :

- catégorie A : 7 050 €

- catégorie B : 2 000 €

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 - Attributions d'une subvention de 25 000 euros à l'association « le Cyclotourisme » pour l'organisation de la 62^e édition de la « Saintélyon » du 5 au 6 décembre 2015. Approbation d'une convention mixte.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : L'Association « Le Cyclotouriste » organise la 62^e édition de la « Saintélyon » du samedi 5 au dimanche 6 décembre 2015.

Ce raid nocturne reliant Saint-Etienne à Lyon allie à la fois trail et course sur route.

En 2014, 14 000 participants ont répondu présents avec un parcours plus long et plus difficile, avec du vent, des températures négatives, des chemins enneigés et verglacés occasionnant une progression complexe.

Pour cette 62^e édition, le parcours de la Saintélyon est renouvelé, principalement sur la seconde moitié du parcours empruntée par les trois formules.

Les formules proposées sont les suivantes :

- le 72 km en solo ou en relais par équipe de deux ;
- le 44 km « Saintexpress » (au départ de Sainte-Catherine),
- le 22 km « Saintésprint » (au départ de Soucieu-en-Jarrest).

La nouveauté cette année concernera le site d'arrivée puisque les participants termineront leur course dans l'enceinte de la Halle Tony Garnier.

Les objectifs de l'association pour cette édition sont de pérenniser cet événement et de préserver au mieux les sites traversés par l'épreuve et donc de poursuivre la sensibilisation des participants à la protection de l'environnement.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 30 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 792 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et médiatique, je propose d'allouer une subvention de 25 000 euros à l'association « Le Cyclotouriste ».

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de donner un avis favorable à ce projet.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - Rapport annuel pour information sur la situation en matière de développement durable à la ville de Lyon -Année 2014.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : La loi portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales à la présentation préalablement au débat sur le budget d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière du développement durable.

Le référentiel précise de façon exhaustive et structurée tous les champs sur lesquels une collectivité a compétence, les leviers dont elle dispose pour progresser et les outils pour mesurer l'avancée en matière de développement durable.

Le rapport pour l'année 2014 disponible au format numérique, intègre cette année les actions des mairies d'arrondissement.

Ce rapport suit précisément le cadre de référence et traite de 5 axes :

- cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations ;
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère ;
- enfin, l'épanouissement de tous les êtres humains.

Chacun de ces axes est illustré par 12 thématiques Développement Durable, définies par les services de la ville pour embrasser au plus près l'exercice des compétences municipales.

Les thématiques plus particulièrement mises en œuvre dans notre arrondissement sont les suivantes :

- au titre de la solidarité et de la cohésion sociale, en 2014 la ville de Lyon par l'intermédiaire de la Direction des Sports, a continué son action avec des stages de natation à la piscine Benjamin Delessert concernant les enfants les plus en difficulté dans leur pratique dans l'eau ; ces stages d'une durée de 4 heures par semaine ont été mis en place en collaboration avec les Centres sociaux du 7^e arrondissement.
- La mairie du 7^e arrondissement a accueilli en 2014, une dizaine de stagiaires en reconversion ou en formation initiale, ainsi que 10 jobs d'été. Elle a également pour la première fois accueilli 3 travailleurs d'intérêt général en 2014.

Cela répond à une volonté forte de participer à la réinsertion des personnes dans le cadre de ses missions des services publics.

La mairie du 7^e arrondissement accueille également régulièrement des forums autour de l'emploi dans ces locaux : il y en a eu 3 en 2014.

Le forum des associations a eu lieu pour la 1^{ère} fois place Jean Macé. Cette localisation au centre de notre arrondissement a permis une participation forte des associations et un public plus important que d'habitude.

Cette initiative a renforcé la vie associative de notre arrondissement.

Afin de favoriser l'échange entre générations, la mairie du 7^e arrondissement a mis en place en 2014 des permanences jeunesse, hebdomadaires assurées par des bénévoles : elles s'adressent aux jeunes afin de faciliter leurs démarches au quotidien.

La grande fête du 7^e arrondissement a eu lieu le 6 juin 2014 au nouveau parc Blandan, elle a rassemblé plus de 1 000 personnes, petits et grands et s'est déroulée à l'occasion de l'inauguration des nouveaux espaces de jeux construits dans ce parc.

Au titre de la santé et de l'environnement, le groupe scolaire Julie Victoire Daubié fait partie de la planification des actions à destination des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public, en faveur de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Concernant la maîtrise de l'énergie et la réduction des gaz à effet de serre, la mairie du 7^e arrondissement a passé un accord avec la Poste pour la destruction avant remise à la mairie, des courriers « n'habite pas à l'adresse indiquée » reçus à l'occasion des élections municipales et européennes. Cette action a limité le déplacement des camions de livraison et permis le retraitement rapide et écologique du papier.

Le groupe scolaire Julie Victoire Daubié a aussi expérimenté des dispositifs de comptage spécifique pour les consommations énergétiques des bâtiments à haute performance énergétique.

Au titre de l'économie durable et commande responsable, la promotion des métiers développement durable a été mise en œuvre avec la semaine de l'emploi vert ; il s'agissait de cibler les ressources et les potentiels d'actions en matière de développement de l'emploi à compétence verte dans le secteur du bâtiment et aussi, faciliter les rencontres avec les acteurs.

La troisième édition organisée dans le 7^e arrondissement du 1^{er} au 5 décembre 2014, a permis à plus d'une centaine de personnes de s'informer sur les compétences et les environnements de travail des métiers verts ou verdissants.

Sur le développement culturel, la mairie du 7^e arrondissement organise régulièrement des expositions artistiques au sein de ses locaux : en novembre 2014 avec la petite Afrique en collaboration avec le musée africain et terre d'amitié en septembre 2014 qui a permis de récolter des fonds pour des actions en faveur de l'aide médicale et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest.

Au titre de l'enfance et l'éducation, le Centre d'Histoire de la Résistance et la Déportation a poursuivi son partenariat pour la réalisation d'un projet avec l'école Gilbert Dru.

Concernant la biodiversité, les espaces verts et la nature, la signature de la charte des jardins partagés a eu lieu en 2014 dans le 7^e arrondissement ; il s'agit du jardin Cluzan créé dans le cadre de l'aménagement de l'espace public sur le secteur Mazagran ainsi que l'ilot d'Amarantes.

Enfin concernant l'égalité et la diversité dans le 7^e arrondissement, la sensibilisation des commerces et artisans est également réalisée dans le cadre du fonds d'intervention pour les services de l'artisanat, du commerce, le FISAC de Gerland.

Voilà pour votre information, le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable.

M. CHARLES : *Comme tous les rapports en France, il mériterait d'être priorisé mais c'est dû à l'absence de référentiel satisfaisant de l'Etat sur le développement durable ; on a le même problème au Grand Lyon.*

Notre groupe a voulu déposer un vœu mais nous n'étions plus dans les délais ; par conséquent il sera déposé au conseil municipal. Il porte sur le désinvestissement de carbone puisque la loi sur la transition énergétique fait obligation aux établissements financiers de déclarer dans leurs actifs, l'exposition aux aléas climatiques et l'impact sur l'émission des gaz à effet de serre, des actifs.

Nous conduisons une action un peu partout en France, qui consiste à demander aux collectivités de demander à leurs partenaires (banques, mutuelles), de s'engager à sortir leurs actifs, des actifs carbone. Le poids des collectivités est extrêmement important et peut déclencher un désinvestissement massif des actifs financiers dans les activités carbonées.

A la veille de la COP 21 avec l'engagement de l'Etat, ça serait du meilleur effet. On n'en discutera pas ce soir en conseil d'arrondissement, c'est dommage car notre arrondissement aurait pu avoir un effet moteur mais le vœu sera déposé au conseil municipal.

Mme LA MAIRE : *Merci Monsieur CHARLES ; il n'y a pas de vote sur ce rapport soumis pour information.*

15 - Patrimoine Bâti de la ville de Lyon – Poursuite de l'opération 600021837 « réseaux de chauffage – rénovation 2015-2020 » Affectation complémentaires de l'AP 2015/6 – Programme 2020 « conservation du Patrimoine tous secteurs ».

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel d'équipement de la ville de Lyon qui a été voté au mois de juillet dernier.

Ces réseaux de chaleur qui appartiennent à la ville de Lyon sont pour la plupart relativement anciens et demandent des interventions lourdes de remise en état et d'entretien. Il est donc proposé par ce rapport de porter l'enveloppe initialement prévue de 200 000 euros à 1 million d'euros sur l'ensemble du mandat et sur l'ensemble des bâtiments de la ville de Lyon, dont la liste est jointe au rapport.

Je m'arrêterai juste sur celui concerné dans notre arrondissement, à savoir le groupe scolaire Berthelien, pour une intervention de remise en état des réseaux depuis la chaufferie jusqu'aux bâtiments, en passant à travers la cour.

Cette action s'inscrit pleinement dans le plan « climat, énergie territoriale » de la ville de Lyon, voté là aussi lors du précédent conseil municipal, dans la rubrique « amélioration des performances énergétiques ».

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - Lyon 7^e – Phase 1 de l'opération urbaine sur le secteur de Gerland : modification du contenu des actions et du budget prévisionnel suite à la réception de la notification de l'Etat et attribution de deux subventions d'un montant de 7 750 euros – Approbation d'une convention cadre, de deux conventions d'application et du règlement d'attribution des aides directes.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Gerland est un quartier résolument tourné vers l'avenir.

Au cours de ces dernières décennies, le quartier de Gerland, porte Sud de Lyon, a profondément muté, perdant sa vocation exclusivement industrielle au profit d'un territoire offrant une meilleure qualité de vie et une grande diversité des fonctions. Cette mutation se poursuivra dans les années à venir, soutenue par de nombreuses opérations dans le cadre du projet urbain.

Trois ambitions majeures animent l'action publique dans le cadre du projet urbain :

- faire rimer développement urbain avec qualité des aménagements paysagers ;
- constituer de véritables centralités de quartier en densifiant l'offre commerciale alimentaire et non alimentaire autour de deux polarités commerciales de proximité (Pavillons/Debourg et Girondins/Massimi) ;
- renforcer le Biopôle le long du boulevard scientifique pour faire de Gerland un campus d'innovation technologique à visée biomédicale d'excellence mondiale.

Les enjeux sont donc importants, tant au niveau des commerces, des artisans, des entreprises, des filières d'excellence, qu'en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Compte tenu de ces enjeux, la ville de Lyon a souhaité, en association avec ses partenaires publics et privés (Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, Association de management de centre-ville Lyon 7 Rive Gauche, Association Gerland Commerces, la Métropole de Lyon, la Mission Gerland ainsi que l'Etat), mettre en place une opération urbaine collective faisant appel au FISAC (Fonds d'Investissement pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Le 26 mai 2015, la ville de Lyon a reçu la notification officielle de l'Etat en date du 13 mai 2015. Ainsi, une subvention de 47 960,00 € du FISAC a été accordée pour le financement de la première tranche de l'opération urbaine à Gerland.

La réception de cette notification nécessite quelques modifications mineures de la répartition budgétaire initialement prévue ainsi qu'une révision des actions et des conventions.

Les actions prévues dans le cadre du FISAC Gerland sont les suivantes :

1) Financement de l'animation du dispositif :

Maître d'œuvre : ville de Lyon.

2) Marketing territorial :

Cela se traduira notamment par :

- L'édition d'un guide du commerce par Lyon 7 Rive Gauche incluant le quartier de Gerland ;
- une information des enseignes et franchises sur les opportunités d'implantation sur Gerland ;
- la sensibilisation des commerçants, des artisans et des acteurs économiques à la nouvelle dynamique initiée ;
- la présence de Lyon 7 Rive Gauche et de la Métropole de Lyon sur les salons professionnels de type salon de la Franchise, MAPIC, SIEC... ;
- la mise en place d'actions de valorisation du pôle de restauration de Gerland qui est actuellement le deuxième de l'agglomération lyonnaise.

Maîtres d'œuvre : Ville de Lyon, Métropole de Lyon, Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, Association Lyon 7 Rive-Gauche.

Dans le cadre de ces actions de marketing territorial, je vous propose que la ville de Lyon alloue à l'Association Lyon 7 Rive Gauche une subvention de 5 000 €.

3) Conciergerie d'entreprises mutualisée à but non lucratif :

Maître d'œuvre : Gerland Commerces.

Pour cette action de conciergerie mutualisée, je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'association Gerland Commerces une subvention de 2 750 €.

4) Information, sensibilisation des professionnels et réalisation de diagnostics accessibilité :

Maître d'œuvre : Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône.

5) Aides directes à l'investissement pour la mise aux normes accessibilité :

Maîtres d'œuvre : Ville de Lyon et entreprises.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 - Programmation complémentaire 2015 au titre du contrat de ville de Lyon 2015/2020 (convention territoriale) : attributions de subventions à des associations dans le cadre du Fonds d'Initiatives Locale (FIL) et du Fonds Associatif Local (FAL) pour un montant total de 4 000 euros- Demande de cofinancement auprès de l'Etat d'un poste des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et annulation d'une demande de cofinancement pour une action sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Lyon.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport porte sur une déclinaison de la politique de la ville à destination des quartiers prioritaires ; elle concerne l'attribution du Fonds d'Initiative Locale (FIL) qui vise à favoriser les actions initiées par les habitants, en soutenant des projets collectifs qui animent la vie locale et favorisent l'implication des habitants dans une démarche valorisante, collective et solidaire.

Ce dispositif s'inscrit dans les orientations du contrat de ville et de la convention territoriale dont je vais parler dans le rapport suivant. Elle concerne une action menée sur Gerland qui s'appelle « concert familial de Gerland » qui a eu lieu il y a 15 jours au Ninkasi, organisé par des mamans issues de 3 quartiers (cité Jardins, Yves Farge et quartier Bon Lait).

L'idée de cette initiative était de réunir différents quartiers, pas forcément ceux qui se côtoient le plus et de permettre l'accès à un lieu - le Ninkasi - qui n'est pas forcément le lieu le plus fréquenté par les publics qui étaient ciblés par cette action.

Le concert a eu lieu, il y avait 100 places toutes occupées. C'était le groupe Boost qui était invité ; les mamans à l'origine de cette action ont assuré l'ensemble de la logistique, en termes de communication préalable à l'évènement, le suivi et le goûter à la fin de cette opération.

Cette opération s'inscrit dans 3 actions plus globales : la première menée par la bibliothèque municipale de Gerland (spectacle de marionnettes), la deuxième qui a eu lieu bien en amont, c'est ce concert Boost et la troisième, c'est le Centre Social qui va mener un spectacle de magie, pour répondre à ces mêmes objectifs.

La délibération vous propose d'attribuer une subvention de 1 300 euros dans le cadre du FIL au Centre Social de Gerland, porteur de ce dispositif.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 - Approbation et autorisation de signature du contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale 2015-2020 de Lyon.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Nous avons passé juste avant l'été en conseil municipal une délibération autorisant le maire de Lyon à signer le contrat de Ville mal nommé puisqu'il s'agit du contrat signé par la Métropole de Lyon, l'Etat et un certain nombre d'acteurs qui définissent l'ensemble des politiques conduites sur les quartiers en géographie prioritaire sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

Ce document donne des orientations générales et doit donc être décliné dans chaque commune signataire et c'est le cas, par l'intermédiaire de cette convention territoriale pour la ville de Lyon.

La loi du 21 février 2014 a stipulé une évolution dans la façon de définir cette convention territoriale.

Le premier élément, c'est la mobilisation des différentes délégations concernées et des partenaires signataires, ce qui signifie que dans cette convention territoriale, vous allez retrouver l'ensemble des politiques thématiques conduites par la ville de Lyon et déclinées dans l'ensemble du document. Je prendrai pour exemple la santé avec le contrat local santé dont on retrouve les éléments importants liés aux quartiers prioritaires dans ce document.

La stratégie territoriale de sécurité/prévention de la délinquance ; tout ce qui touche à l'éducation a été abordé dans le projet éducatif de territoire, qui se retrouve là encore dans ce document, la charte de coopération culturelle.

En ce qui concerne l'emploi, ce sont toutes les actions mutualisées avec la Mission Locale afin de répondre aux besoins prioritaires de ces quartiers.

Je passe sur le développement économique et sur un certain nombre de politiques d'ores et déjà identifiées.

Le deuxième point qui me tient à cœur, c'est l'élaboration de cette convention territoriale avec les habitants, par l'intermédiaire d'un temps de dialogue qui a été conduit depuis le début de l'année 2015, dans les 10 quartiers en géographie prioritaire. Ici, sur le quartier du 7^e arrondissement à savoir la cité Jardins, un certain nombre de rencontres ont eu lieu avec les habitants, avec les acteurs associatifs afin de faire émerger les défis, les priorités d'actions qui se retrouvent aujourd'hui dans cette convention territoriale, dans les différents volets thématiques.

Je précise que ce document est une synthèse qui nous est proposée car il fait 160 pages ; sachez que ce document aborde aussi bien les questions d'emploi, d'éducation, etc. avec 3 thématiques complémentaires et nouvelles : la petite enfance, le sport, l'économie sociale et solidaire et les thématiques transversales que sont le développement social, la jeunesse et l'égalité.

Je terminerai en donnant quelques exemples concrets sur notre arrondissement et sur le secteur Cité Jardins, d'actions qui se mettent en place dans le cadre de cette convention territoriale : l'accompagnement renforcé et le plan d'actions spécifiques pour les jeunes qui sont en plus grande difficulté, qui sont les principaux décrocheurs dans le cadre du dispositif « perspective emploi » mené

par les missions locales et les maisons de l'emploi, la scolarisation des enfants dès 2 ans notamment à Aristide Briand qui est le seul groupe scolaire sur l'arrondissement qui propose cette accueil dès 2 ans, les actions conduites par Action basket citoyens au collège Gabriel Rosset, les chantiers jeunes dont on parlera lors d'une délibération en fin de conseil.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHELLALI : *Le dossier de la politique de la ville est un sujet que j'ai déjà eu l'occasion d'aborder plusieurs fois dans ce conseil, notamment pour vous demander comment se passait l'élaboration de cette convention territoriale.*

Les réponses furent toujours quelque peu évasives. Voilà donc ce soir, le résultat que vous nous présentez.

Une première observation qui ne relève pas de notre échelon local sur cette nouvelle version de la politique de la ville, c'est le sentiment qu'elle procède plus d'une adaptation du nombre d'habitants concernés aux contraintes budgétaires.

La preuve en est, c'est le mode de calcul qui a procédé à la définition de ces quartiers prioritaires : un savant mélange de revenu fiscal médian par unité de consommation et de carreaux de 200m de côté. Bref, quelque chose de peu compréhensible au premier abord et surtout qui ne semble guère en phase avec la réalité du terrain quand nous voyons la Guillotière sortir de cette géographie prioritaire et être rangée dans la case intermédiaire de quartier en veille active (QVA), dont on ne sait pas trop les actions que souhaitent mener l'Etat et les collectivités.

Deuxièmement, dans cette convention territoriale, nous retrouvons aussi une absence d'engagement financier et humain pour les Quartiers Politique de la Ville alors que l'article 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dispose, entre autres éléments, que le contrat ville fixe, « les moyens humains et financiers mobilisés au titre des politiques de droit commun et, des instruments spécifiques de la politique de la ville » !

Troisièmement, nous n'avons pas bien saisi la notion de cadre de dialogue pour remplacer les conseils citoyens demandés par la loi. Nous avons un peu l'impression qu'on joue sur les mots.

Un autre exemple : dans le domaine de l'éducation alors que l'enjeu n° 1 est de contribuer à la réussite scolaire de tous et prévenir le décrochage scolaire, la Ville a fait le choix de diminuer les clubs coup de pouce clé, qui ne sont plus que 2 sur la Ville – 5 en 2014. Certes, le coût est élevé mais, ils ont prouvé leur efficacité en termes de réussite éducative.

Compte tenu de ces observations et du fait que les actions à mener sont très peu hiérarchisées, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(3 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI,

1 voix contre : Mme MARION)

19 - Lyon 7^e mise à disposition par la métropole au profit de la ville de Lyon, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif de valorisation de tènements immobiliers situés dans le Parc Sergent Blandan sis 37 Rue du Repos – EI 07277.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport aborde un aspect administratif mais sera l'occasion pour moi de revenir un peu plus longuement sur le parc Blandan.

L'aspect administratif est l'autorisation de signature d'un bail emphytéotique administratif de valorisation en date des 21 et 24 mars 2014 de tènements immobiliers acquis par la Métropole au parc Blandan.

Le premier bâtiment est celui des espaces verts, bâtiment actuellement utilisé par les espaces verts ainsi que les deux bâtiments de droite et gauche en entrant dans le parc par la rue du Repos.

Ces bâtiments appartiennent à la Métropole de Lyon, ils ont été aménagés dans le cadre du projet global sur le parc Blandan.

Cette délibération permet de signer une mise à disposition via un bail emphytéotique administratif de valorisation par la Métropole de Lyon au profit de la Ville, signé pour une durée de 24 ans donnant lieu à une redevance annuelle de 23 116 euros.

J'aimerais profiter de cette délibération pour donner des éléments complémentaires sur le parc Blandan et devancer ainsi quelques questions à venir.

Je tiens également à remercier M. Georges Deleuze, Président de l'ADPB pour sa présence dans l'assemblée et l'attention portée au Parc Blandan. Mon intervention portera sur trois points.

Entretien : depuis son inauguration, le parc Blandan est un réel succès. Il répond ainsi, s'il est besoin de le démontrer, aux besoins d'espaces verts de proximité pour les habitants des 7^e, 8^e et 3^e arrondissements.

Nos passages réguliers dans le parc et les signalements de l'association de développement du Parc Blandan ont montré une dégradation prématurée de certains secteurs (notamment la zone sous les remparts à l'ouest). Depuis le mois de septembre, l'entretien des espaces verts du parc est assuré directement par une équipe de jardiniers de la ville de Lyon (et non plus par un prestataire extérieur) ce qui permet de remettre à niveau progressivement les éléments dégradés. L'ADPB a d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer ces jardiniers dernièrement.

Concernant le nettoyage (poubelles, jeux pour enfants), les différents services compétents de la ville et de la Métropole interviennent du lundi au samedi afin de maintenir le parc en bon état. Leur attention est attirée en cas de dysfonctionnement avéré.

Enfin, la police municipale qui assure la tranquillité dans le parc effectue plusieurs patrouilles quotidiennes et se déplace en cas d'urgence comme j'ai pu le constater dimanche puisque des promeneurs s'étaient « perdus » dans la zone haute, en raison d'une mauvaise fermeture d'un accès.

Devenir des autres bâtiments (non concernés par le rapport) : deux bâtiments vont changer de destination et connaître un nouvel avenir sur ce mandat.

Le grand casernement est destiné à une résidence étudiante CROUS de 236 logements, bureaux de certains services du CROUS et salles de travail / réunion, modulables (jusqu'à 90 m²) accessibles aux associations. Montant des travaux : 10,4 millions € HT.

Un appel d'offre a été lancé par le CROUS en deux phases :

- Appel à candidature (architecte dont patrimoine, bureau d'études, bureau de contrôle, économiste de la construction et bailleur social car l'investissement et la maîtrise foncière sont toujours assurées par un bailleur social pour les résidences étudiantes sociales qui met ensuite le bien à disposition du CROUS par convention). 5 équipes ont été retenues.
- La seconde phase a été lancée en début d'été : appel à projet (offre). Les offres ont été reçues et l'analyse va débiter pour un choix de l'équipe retenu avant la fin d'année. Le démarrage des travaux est prévu sur 2016 pour une livraison indicative fin 2017.

Le château de la Motte, bâtiment emblématique du parc. Unique château Renaissance de la rive gauche du Rhône.

Château plus magasin d'armes (grand bâtiment à droite en entrant par la rue du Repos) et espace interstitiel situé entre le château et le magasin d'armes, sous forme d'emprise constructible.

Appel d'offre lancé par la Métropole de Lyon (propriétaire des bâtiments) en 2 phases.

- Appel à candidatures (équipe complète constituée de : concepteur / constructeur (architecte dont patrimoine, bureau d'études, bureau de contrôle, économiste de la construction) ;

investisseur / promoteur et exploitant / gestionnaire), du 20 juin au 23 octobre 2014. Décembre 2014 : sélection de 3 équipes.

- Appel à projets (offre) : du 22 janvier au 15 juillet 2015 (visites du site, rencontres...). Septembre et octobre 2015, analyse des projets. Novembre 2015 à janvier 2016 : phase de négociation approfondissement. Février 2016 : validation par la Métropole du projet retenu après négociation, signature d'une promesse de bail à construction avec le lauréat et présentation publique du projet.

S'il n'est pas possible de dévoiler à ce stade le contenu des projets et de la négociation en cours compte tenu des règles de marchés publics, je me permets de rappeler le contenu du cahier des charges de l'appel d'offre (public) en termes de programmation attendue, également consultable sur le site des marchés publics de la Métropole de Lyon. « La qualité architecturale du bâti et des espaces communs, entouré d'un parc exceptionnel en centre urbain, confère au château de la Motte, des atouts certains pour proposer un hébergement singulier qui répondrait aux objectifs de l'agglomération. »

« Il est attendu un concept fort, atypique voire décalé pouvant s'inscrire dans le respect de l'esprit du lieu et qui saura se démarquer des autres hébergements à proximité et présents sur l'agglomération » « d'un volume d'une cinquantaine de chambres, l'hébergement hôtelier pourra être accompagné de services connexes selon les possibilités : restauration (différents niveaux, salles de réunions / séminaires, évènements, équipements de loisirs...) »

Je précise bien qu'il s'agit là du contenu du cahier des charges, donné à titre indicatif et qui ne relate pas les offres reçues et en cours de négociation. Il faudra attendre janvier 2016 pour connaître le projet définitivement retenu.

Je précise encore que parallèlement à l'aménagement du château par l'opérateur privé retenu, la Métropole de Lyon réalisera un nouvel accès routier et piétons au château sur la rue de l'épargne, dans le prolongement de la rue Lamothe existante.

En dehors de ces deux bâtiments, et lorsque le projet sur le Château La Motte sera rendu public, la Mairie du 7^e poursuivra sa réflexion et restera attentive sur le devenir des autres bâtiments en tenant compte des besoins, des opportunités et des moyens financiers disponibles.

Aménagement de la zone haute (phase 2). Je rappelle qu'entre l'acquisition et la première phase d'aménagement, les collectivités Ville et Métropole de Lyon ont engagé près de 40 millions d'euros sur le mandat précédent et le début de celui-ci pour la fin de la 1^{ère} tranche. Tous les arrondissements n'ont pas eu la même opportunité, tous les projets d'espace vert n'ont pas bénéficié d'un tel investissement.

Il n'aura échappé à personne que seule la mise en sécurité de la partie haute du parc figure à la PPI Métropole (1 millions €) puisque celle-ci a été votée par la plupart des groupes politique de la majorité et de l'opposition.

En effet, comme je l'ai dit la partie haute est dangereuse, elle n'est pas aménagée et reste inaccessible au public. Il sera demandé à la Métropole de mettre en place des messages d'information et de sensibilisation des promeneurs.

La Ville et la Métropole ont néanmoins conscience que les coûts de sécurisation et de gestion de la partie haute (qui se dégrade) ainsi que la responsabilité juridique de nos deux collectivités sont importants.

C'est pourquoi, avec le souci d'une utilisation intelligente des deniers publics, les services Ville et Métropole réfléchissent actuellement à différentes hypothèses d'aménagements alternatifs au

projet initial compte tenu du contexte financier. Elles permettraient de rendre accessible tout ou partie de la zone haute avec quelques aménagements simples et de façon sécurisée.

Elles pourraient éventuellement voir le jour en fin de mandat et dans une forme qui reste à définir.

Elles devront obtenir préalablement la validation des élus concernés.

Il est pour l'instant trop tôt pour en dire davantage, la priorité étant l'appel d'offres du château de la Motte.

Conclusion : si nous pouvons entendre les impatiences des uns et des autres, il faut rappeler le contexte financier exceptionnel auquel la Ville et la Métropole doivent faire face. Le parc Blandan reste une priorité eu égard aux 40 millions d'euros déjà investis.

La fin de l'aménagement ne passe pas à la trappe, elle est décalée dans le temps et vraisemblablement repensée. Et il y aura bien des aménagements dans ce parc sur ce mandat ne seraient-ce que le CROUS, le Château, le nouvel accès routier et piétons.

Les élus du 7^e, de la ville et de la Métropole restent mobilisés tant sur le devenir des autres bâtiments que sur la finalisation de l'aménagement du parc.

Mme DAGORNE : *Je remercie Monsieur GRABER pour ces compléments d'information qui n'étaient pas liés au dossier très technique présenté ce soir mais qui répondent à une demande légitime sur la poursuite de l'aménagement du parc Blandan.*

J'ai bien entendu la conclusion de votre intervention concernant un enjeu financier : il y a eu un gros investissement de la Métropole et de la Ville pour la mise en place des services sur ce parc.

Vous avez utilisé des mots qui m'ont un peu étonnée ; des personnes perdues dans la zone haute, il y a des questions de sémantique importantes. Cette zone est dangereuse puisque pas aménagée et elle est logiquement interdite à la circulation.

Ils ne se perdent pas, ils y rentrent volontairement à toute heure du jour et de la nuit, nous le savons tous. Ils n'ont pas de problème pour le faire en pleine journée. Il suffit de circuler rue du Repos en voiture, tout simplement, en respectant les 50 km /heure, pour voir qu'un mercredi après-midi à 16h00, pas plus tard qu'il y a 10 jours, 3 jeunes filles d'une quinzaine d'années escaladaient les grilles au niveau du château.

C'est au vu et au su de tout le monde ; je veux bien croire que la police municipale intervient autant qu'elle peut mais la barrière n'arrête pas grand monde aujourd'hui. C'est dangereux pour eux et c'est dangereux pour la responsabilité de la Ville également.

Pourquoi ils y passent, parce qu'ils ont envie d'y aller, pourquoi ils ont envie d'y aller parce qu'on leur a promis qu'ils l'auraient.

L'attente légitime des habitants du 7^e arrondissement est alimentée depuis presque 3 campagnes électorales par la promesse d'un parc qui serait terminé (je reprends le compte rendu de la réunion publique d'octobre 2012, dans les locaux de l'Université Lyon 3, disponible sur Internet sur le site du Grand Lyon) qui précise : livraison en 2015 de cette dernière partie.

Des contraintes techniques, des travaux peuvent retarder un certain nombre d'aménagements mais là on en est à une programmation pluriannuelle d'investissement, votée cette année en juin, à la Métropole, avec la question de la mise en sécurisation.

Bien évidemment, nous n'allions pas voter contre, personne ne va voter contre la mise en sécurité et sécurisation d'un espace qui n'est pas laissé à la disposition du public, c'est logique.

En revanche, ce qui n'était pas dans l'objet du vote, c'est ce qui avait été promis lors de la campagne, il y a un peu moins d'1 an ½. Reprenez les documents de la campagne où l'aménagement était prévu.

Je sais que vous allez me répondre que les finances sont rares aujourd'hui, qu'il y a des baisses de dotations de l'Etat, vous aurez plus de facilités que moi pour vous adresser à ceux qui les réduisent aujourd'hui mais, cette promesse, je ne peux pas croire qu'elle a été faite, sans le savoir, en novembre 2014. On a fait rêver tout le 7^e et les arrondissements avec ce parc, surtout sur la partie qui allait être la plus végétale.

Ce parc aujourd'hui est bien, on a une grande esplanade, une aire de jeux avec la vague des remparts ambitieuse, un peu compliquée à gérer en termes de conflits d'usage, des équipements sportifs en libre accès qui sont de bonne qualité, quelques espaces de circulation de jogging, une grande plaine où on peut jouer au foot, pique-niquer et ça c'est parfait.

Par contre, si vous cherchez un endroit dans un parc, qui correspond à un lieu ombragé où l'on peut se reposer, emmener des enfants en bas âge, où les assistantes maternelles pourraient emmener les enfants qu'elles gardent, dans un endroit reposant avec des jeux accessibles à cet âge, aujourd'hui, il n'y a rien au parc Blandan. La vague des remparts n'est pas faite pour les enfants en bas âge. La structure en bois en elle-même, ne leur est pas accessible et les quelques petits jeux à tourniquets autour de cette structure, ne sont pas suffisants pour la demande.

Aujourd'hui, on sait que les assistantes maternelles se demandent où aller quand elles sont avec des jeunes enfants.

La partie ombragée devait être la dernière partie qui devait être aménagée mais aujourd'hui, pendant la canicule cet été, ça manquait quand même un peu. On ne va pas dans les tubes métalliques exposés au sud de la vague des remparts quand il fait 38°. Si j'entends bien les contraintes budgétaires actuelles, ce que je dénonce, ce sont les annonces qui ont été faites, qui ont fait rêver, qui depuis 3 campagnes électorales, promettent un parc achevé et qu'aujourd'hui, il a été purement abandonné dans cette partie -là, je ne parle pas du château qu'il faut préserver et si on trouve un partenaire privé pour le faire, très bien mais ça ne rendra pas l'usage aux habitants du quartier et ça ne remplira pas l'usage qui est inexistant aujourd'hui.

C'est très regrettable et surtout c'est l'un des projets emblématiques d'une promesse non tenue particulièrement marquante sur notre arrondissement et pour la ville de Lyon, par la Métropole puisqu'elle est propriétaire de ce lieu.

C'était un dossier technique sur lequel nous avons un vote favorable mais vous ne pouvez pas passer sous silence cette question parce que c'est un projet marquant du mandat et je pense que beaucoup de lyonnais sont déçus.

Mme LA MAIRE : *Merci Madame DAGORNE. Je dois vous dire que tout le monde ne partage pas votre déception : ce parc est très fréquenté par des citoyens du 7^e arrondissement mais aussi des 8^e et 3^e arrondissements. On y rencontre beaucoup de gardiennes d'enfants avec des enfants en bas âge. Même si la vague des remparts n'est pas prête à les accueillir, il y a quand même d'autres lieux pour se promener dans le parc.*

C'est vraiment un plus qui a été donné à cette partie de l'arrondissement qui manquait d'installations pour les jeunes et les familles. Ce parc de loisirs est un très beau parc et il n'est pas question de ne pas poursuivre les travaux. Ils se poursuivront mais peut-être pas aussi vite que vous l'auriez souhaité.

M. GRABER : *Je reprends la dernière partie de mon intervention parce que je voudrais qu'elle soit bien entendue et bien comprise. Vous avez rappelé le contexte financier qui s'applique à la Ville, la Métropole et à toutes les collectivités de France.*

Entre la campagne municipale et la mise en place de cette programmation pluriannuelle d'investissement, il y a la nécessité de faire un certain nombre de choix.

J'ai bien expliqué qu'avec les coûts de sécurisation, le budget qui est inscrit à la PPI est d'1 million d'euros. Dans la partie haute, il y a aujourd'hui des risques réels et la responsabilité juridique des collectivités pourrait être engagée en cas d'incident. Il est donc important de se poser les bonnes questions et de hiérarchiser les urgences.

C'est donc pourquoi les services de la ville de Lyon et la Métropole réfléchissent actuellement à différentes hypothèses d'aménagement de la partie haute qui pourrait voir le jour en fin de mandat, dans une forme qui reste à définir, pas nécessairement celle qui avait été envisagée au départ mais qui permettra de boucler l'aménagement de la totalité ou d'une partie de cette zone haute et, de répondre notamment aux besoins des habitants.

Il est trop tôt pour en dire davantage et nous aurons l'occasion d'en parler dans cette instance.

M. CHARLES : Je voudrais réagir aux propos de Laure DAGORNE et son manque de cohérence politique. Dans la première partie, je retiens un hommage au travail de Gilles BUNA sur le verdissement de la ville, sur la construction d'espaces de loisirs. Mais le reproche venant d'un groupe qui ne cesse de réclamer la baisse des dépenses publiques et qui est intervenu hier, au conseil communautaire, pour nous dire que nous n'aurions pas dû augmenter les impôts de 5% en début de mandat, c'est un peu incohérent.

On ne peut pas avoir une baisse des dépenses publiques et poursuivre toutes les opérations même si ce parc est une très belle réalisation et on devra aller jusqu'au bout car c'est un élément d'équilibre, de transition écologique de cette ville.

Il faudrait savoir : moins de dépenses publiques ou plus de réalisations mais on ne peut pas demander les deux.

Mme DAGORNE : Pour vous répondre M. CHARLES, il n'y a pas d'incohérence en tous cas avec les projets pris à l'époque par Monsieur BUNA. A l'époque, j'étais élue au Grand Lyon, effectivement je reconnais par honnêteté intellectuelle que sur ce dossier il y avait un accord. Sur le dossier Blandan, si on remonte encore plus loin, il y a toujours eu une unanimité sur ce dossier qui était transversal dans tous les groupes politiques.

Je ne comprends pas la pique concernant Monsieur BUNA avec qui on a souvent échangé sur ce dossier.

Sur la question des budgets, je ne demande pas que l'on les augmente mais quand on a fait les promesses et quand on est sur un dossier, comme vous l'avez reconnu, important, utile, d'équilibre à tous les niveaux pour notre arrondissement et pour la Rive Gauche, il y a des choix à faire au niveau de la Métropole et de la ville de Lyon.

Après, chacun assume ses choix en fonction des promesses qui ont été faites et j'ai bien entendu pour terminer, la fin des propos de Monsieur GRABER : j'entends bien que la sécurisation est indispensable, on ne peut pas être contre mais c'est une contradiction de choix avec des promesses qui ont été réitérées, avec lesquelles on a fait rêver. Je vous renvoie à toutes les lettres d'informations, on a bien trouvé les moyens à l'époque de faire ces lettres, sur les fonds du Grand Lyon, distribuées à toute la population et sur Internet, avec la description des jardins suspendus, du pont et d'un certain nombre de choses.

Ceci a été fait en connaissance de cause et à partir du moment où l'on considérait que c'était un projet majeur, je regrette qu'il soit passé à la trappe. Merci.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20 - Cession à titre gratuit à l'Etat de tènements cadastrés AO 58 ET AO 59 sis ; 15 quai Claude Bernard et 28 rue Cavenne, formant le Palais de l'Université, Le Pavillon Trévoux et le bâtiment dits « bâtiment Cavenne ». EI 07074.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport qui a reçu un avis favorable à la commission immobilier consiste en la cession par la ville de Lyon de différents bâtiments 15 quai Claude Bernard et 28 rue Cavenne, plus connus sous le nom du Palais de l'Université, et de l'Université Lyon 3.

Ces bâtiments abritent l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour le Palais de l'Université et la chancellerie des Universités occupe l'aile rue Cavenne.

Des travaux de réhabilitation et de mise en sécurité ont été conduits sur le Palais de l'Université par le Département du Rhône, qui en a assuré la maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage du 4 décembre 2003 et son avenant du 24 octobre 2006, cosignée par la Ville en sa qualité de propriétaire des bâtiments. Les travaux ont été réceptionnés et ont donné lieu à la signature d'un procès-verbal de remise de biens au bénéfice de la ville de Lyon comme prévu

à la convention de maîtrise d'ouvrage précitée, prévoyant en son article 3 un transfert à titre gratuit à l'Etat sous réserve d'une validation au Conseil municipal.

Aujourd'hui, un vaste programme d'aménagement et de réhabilitation doit être conduit sur ces bâtiments nécessitant de lourds investissements – isolation des combles, des terrasses, remplacement des menuiseries, réfection de l'éclairage, remplacement du réseau électrique, rénovation des toitures etc. Il est donc nécessaire de pouvoir mettre en application la convention de maîtrise d'ouvrage et ce qu'elle prévoyait en 2003 ; c'est pour cela qu'il est prévu cette cession à titre gratuit.

La ville de Lyon a néanmoins demandé à ce que soient rajoutés à cette cession trois éléments : une affectation exclusive du bâtiment à l'enseignement supérieur, une clause dite de retour par laquelle en cas de cessation d'utilisation par l'acquéreur pour les besoins précités, les biens feront d'office l'objet d'une rétrocession à la ville de Lyon, une durée minimale d'utilisation par l'Université de 40 ans.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 - ZAC des Girondins : Création d'un groupe scolaire - 37, Boulevard Yves Farge à Lyon 7^e –Opération n° 07305002- Lancement des Etudes et prestations préalables, vote et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-4, programme n° 00006 – Election des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport nous tient tout autant à cœur que les précédents. Il concerne le lancement de l'opération groupe scolaire ZAC des Girondins.

Je ne rappellerai pas le contexte, la livraison à l'échéance 2027/2030 de la ZAC des Girondins et de ses 2 850 logements qui vont générer des besoins supplémentaires en termes d'éducation et d'écoles.

Il est prévu depuis le lancement de cette ZAC, une parcelle de 5 040 m² prévus à l'angle du boulevard Yves Farge et de la rue Pré-Gaudry pour permettre la construction d'un groupe scolaire de 18 classes dont 10 classes élémentaires et 8 classes maternelles sur 2 niveaux.

Il est proposé de voter les sommes nécessaires au lancement des études préalables de programmation pour définir les besoins de l'équipement et les études de sondage et de pollution éventuelle des sols, pour en tirer toutes les conséquences, ceci pour un montant de 2 millions d'euros.

L'opération globale est estimée aujourd'hui à 15 160 000 euros et la livraison de ce groupe scolaire est prévue fin 2019 début 2020.

S'il y a eu un peu de retard, notamment lié à des difficultés de négociations entre la SERL et le propriétaire du terrain, avec l'Etat et l'armée, aujourd'hui, la SERL est propriétaire (depuis la semaine dernière) de ce tènement et elle va engager la démolition du bâtiment et la dépollution du terrain afin de le mettre le plus vite possible à la disposition de la ville de Lyon qui pourra lancer le concours de maîtrise d'œuvre et démarrer les opérations.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 - Modification de la délibération n° 2015/890 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Erilia pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 588 018 euros- Opération : construction de 29 logements (21

logements PLUS et 8 logements PLAI) situées 224, grande rue de la Guillotière à Lyon 7^e.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit de la modification de la délibération n° 2015/890 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Erilia pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 588 018 euros pour une construction de 29 logements (21 logements PLUS et 8 logements PLAI) situées 224, grande rue de la Guillotière à Lyon 7^e.

Dans cette garantie d'emprunt la SAHLM Erilia avait demandé une durée de prêt financement de 24 mois pour l'ensemble des prêts. Elle souhaite aujourd'hui réduire la durée de ces prêts à 12 mois.

Je vous demande de donner un avis favorable à cette modification. Cet immeuble sera livré le 15 décembre et l'ensemble des logements a été attribué par les différents réservataires, la Préfecture du Rhône, les différents collecteurs et le bailleur lui-même et la Métropole de Lyon.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 - Etat spécial de l'arrondissement 2016.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Lors de sa séance du 15 septembre dernier, le conseil d'arrondissement a adopté les modalités de répartition des dotations aux arrondissements, telles qu'elles avaient été proposées par la conférence budgétaire annuelle des arrondissements du 2 juillet 2015.

Cette dotation s'élève à 686 968 euros pour notre arrondissement.

L'état spécial d'arrondissement se compose de deux dotations :

- la dotation de gestion locale, qui correspond aux dépenses habituelles de fonctionnement de l'arrondissement. Elle s'élève à 623 952 euros, soit une diminution de 5 401 euros par rapport à 2015. Cette légère variation prend en compte la réévaluation de la dotation de gestion au regard des chiffres du recensement 2015 et la fermeture de la micro crèche Simone de Beauvoir.
- la dotation d'animation locale, dont le montant est de 63 016 euros, soit une augmentation de 3 718€ du fait de la réévaluation du nombre d'habitants.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Nous nous abstiendrons comme pour tous les dossiers touchant aux finances et au budget.*

M. GEOURJON : *Je m'abstiendrai également surtout parce que, comme je le dénonce chaque année depuis maintenant 8 ans, je trouve déplorable que le budget d'arrondissement soit seulement de 686 968 euros pour un arrondissement de la taille du 7^e arrondissement, sachant que l'arrondissement est un exemple de proximité par excellence et cela montre bien la piètre importance qui est donnée par la mairie de Lyon sur la proximité.*

Malgré la loi PML, il y a des ajustements qui sont possibles et Laure DAGORNE m'a dit tout à l'heure qu'elle avait fait une intervention avant le début du conseil pour regretter que le pacte de cohérence métropolitain ne soit pas débattu en conseil d'arrondissement. C'était une demande formulée par Nathalie PERRIN-GILBERT auprès du président du Grand Lyon et du maire de Lyon.

C'est dommage car le pacte de cohérence métropolitain est l'occasion de rapprocher la Métropole des citoyens et de faire de la proximité au niveau de la Métropole et pour terminer sur ce sujet, je pense qu'il y a une occasion ratée dans le pacte qui est proposé par l'exécutif de la

Métropole. On n'intègre pas du tout la proximité ni la déconcentration des services de la Métropole et la notion de territorialisation, ce qui aurait pu permettre de donner très rapidement un rôle et une mission de proximité au conseil d'arrondissement ou aux conférences territoriales des maires pour être les interlocuteurs de la déconcentration de la territorialisation de la Métropole.

M. CHARLES : *Je vais encore polémiquer un peu ; qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre. La loi PML a été combattue par la droite, sous prétexte que l'on allait démanteler les communes et aujourd'hui on nous dit que l'on méprise la proximité, il ne faut pas dire tout et son contraire.*

Sur le passé, je suis content de l'évolution de la pensée qui reconnaît la nécessité de l'existence d'une décentralisation et je reconnais que Monsieur GEOURJON est cohérent et que son parti à droite est le plus cohérent mais, on ne peut pas à la fois dénoncer quand elle est créée une loi sur la décentralisation, combattre la création de la Métropole sous prétexte que ce n'est pas son parti qui le fait et, d'autre part dire que l'on méprise la proximité.

Je le rejoindrai sur l'avenir car il est bien évident que dans une vision d'avenir, il y a une évolution historique qui est une évolution forte car véritablement, l'espace de destin et de projet, c'est la Métropole et il faudra un jour que nos arrondissements peut-être redessinés (il y a un débat politique fort à avoir) deviennent des véritables mairies qui peuvent avoir un rôle plus important.

Sur le passé et les reproches, je trouve que ce n'est pas fondé et je suis content que l'on se rejoigne sur la vision d'avenir.

M. GEOURJON : *Je ne suis pas d'accord avec Monsieur CHARLES en ce qui concerne la Métropole. Notre parti politique et moi-même avons toujours été les défenseurs de la Métropole y compris dans la version de 2010 si j'ai bonne mémoire.*

Je suis heureux que l'on soit en phase sur l'échelon idéal : en 2011/2012, j'avais proposé, Jean-Yves SECHERESSE s'en souvient peut-être, en conseil municipal, que l'on dissolve le conseil municipal qui est un échelon administratif en trop entre la Métropole et nos arrondissements.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 abstentions) : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, M. GEOURJON, Mme MARION)

24 - Attribution de subventions à la Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence (SLEA) dans le cadre du dispositif des chantiers loisirs ou éducatifs à destination des jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières.

Rapporteur : Kader CHARNI

M. CHARNI : Ce projet de délibération a pour objet de développer les chantiers jeunesse sur le territoire de la Ville.

Il y a des chantiers « loisirs » à destination des adolescents âgés de 14 à 18 ans, qui se déroulent durant les congés scolaires ou le temps libre, et permettent aux jeunes de financer principalement des projets de départ en vacances. Ces chantiers sont portés par les structures de quartier, MJC ou centres sociaux.

Des chantiers « éducatifs » pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans suivis par les éducateurs spécialisés et dont la compétence relève essentiellement de structures telles que l'ADSEA.

C'est le cas pour le chantier de cette délibération qui concerne le 7^e et qui a pour objet une réhabilitation de cages d'escalier dans un immeuble d'Alliade Habitat au 22/24 rue Bollier.

Ces chantiers sont très importants et très appréciés et très demandés par les jeunes. C'est un moyen rapide et efficace pour les sensibiliser ;

Les chantiers jeunes portés par la prévention spécialisée concernent environ 100 jeunes par an à Lyon. En 2014, 12 jeunes du 7^e en ont bénéficié ; statistiques données par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance.

Je vous remercie de bien vouloir donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Je lève la séance et je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 20h05.
